



CONDITIONS GENERALE DE VENTE DU SERVICE

« TRANSPORT D'ANIMAL DOMESTIQUE EN CABINE »

1. DEFINITION DU SERVICE

Le service « Transport d'animal domestique en cabine » permet le transport de chiens ou chats accompagnés en cabine sur les vols opérés par Air Tahiti Nui sous certaines conditions d'acceptation et de transport.

Ce service est proposé uniquement sur les itinéraires suivants :

- Papeete - Paris CDG
- Papeete - Los Angeles
- Papeete - Seattle
- Paris - Los Angeles/Seattle
- Los Angeles/Seattle - Paris CDG

2. CONDITIONS DE TRANSPORT ET D'ACCEPTATION

- L'animal doit être un chien ou un chat dont le poids n'excède pas 8 kg (contenant inclus).
- L'animal doit être âgé d'au moins 3 mois et avoir ses vaccins à jour.
- Le contenant (sac ou cage) doit être respecter les dimensions maximales suivants : L40cm x l35cm x h20cm. Il doit être suffisamment aéré et permettre à votre animal de se lever et se tourner.
- Le contenant doit obligatoirement pouvoir se glisser dans l'espace situé sous le siège faisant face à son propriétaire, et l'animal ne doit en aucun cas sortir de son contenant pendant la durée du vol.
- Chaque passager ne peut voyager qu'avec un (1) contenant pouvant transporter maximum 2 animaux de même race et de petites tailles dans le respect des conditions définis ci-dessus.
- L'animal doit être muni d'un passeport ou d'un certificat rempli par un vétérinaire habilité.
- Le passager accompagnant l'animal doit avoir complété, approuvé et signé les conditions de transport et décharge de responsabilité à son enregistrement le jour du départ.

Il est de la responsabilité du client de s'informer sur les conditions phytosanitaires d'acceptation des pays de départ, de transit et de destination et de se mettre en conformité avec elles.

Air Tahiti Nui décline toute responsabilité pour les frais engagés (frais de modification de réservation, séjour à l'hôtel, frais de chenil, etc.) en cas de refus de transport de l'animal justifié par le non-respect de nos dispositions, ou en cas de refus d'acceptation de l'animal à l'arrivée, justifié par le non-respect des dispositions établies par le pays de destination.





3. CONDITIONS DE RESERVATION ET RESTRICTIONS

Le service « Transport d'animal domestique en cabine » est payant et est soumis à quota.

Son tarif s'applique dans la devise du pays de départ et par destination en aller simple.

Il peut être réservé dans les points de vente suivant :

- En agence Air Tahiti Nui.
- Par téléphone auprès de nos conseillers de vente.
- En agences de voyage.
- A l'aéroport au départ de Papeete et Paris seulement

Les voyageurs mineurs non-accompagnés ne sont pas éligibles à ce service.

4. PAIEMENT

Le service est payable au moment de sa réservation du service et à condition que le billet du voyageur accompagnant l'animal, soit émis.

5. MODIFICATION

La modification du service est autorisée sans frais en cas de modification de la date initiale du voyage pour lequel le service a été associé et sous réserve de disponibilité à la nouvelle date de voyage souhaitée.

6. REMBOURSEMENT

Le service est remboursable si :

- Le billet pour lequel le service a été associé est remboursable et le client demande le remboursement de son billet non utilisé.
- Air Tahiti Nui n'a pas été en mesure de délivrer le service pour des raisons opérationnelles liées à des irrégularités d'exploitation, des impératifs de sécurité et/ou de sûreté.

Le service est non remboursable dans les conditions suivantes :

- Le billet pour lequel le service a été associé est non-remboursable.
- Vous avez décidé de ne pas utiliser le service au départ du vol pour lequel il a été acheté.

7. CONDITIONS SPECIFIQUES

Conformément à la [loi française n°2008-582 du 20 juin 2008](#), le transport des chiens de catégorie 1 sont interdits. Cette interdiction s'applique même à un chien croisé avec une de ces races.

Aussi, ne sont plus acceptés sur le territoire américain : Tout chien ayant séjourné au cours des 6 derniers mois dans l'un ou plusieurs des [pays identifiés à haut risque de rage](#), et sans [dérogation délivrée par l'administration américaine](#). En cas de non-conformité avec ces mesures sanitaires américaines, la totalité des frais de réacheminement, transfert, garde... sera à la charge de la personne voyageant avec l'animal.

Ces règles de transport sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des restrictions imposées par les autorités.

